



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 3 juin 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 3e jour du mois de juin à 20h.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Mario Boily
Renald Rodrigue

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale et greffe

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019
- 2.2. Adoption des comptes
- 2.3. Table conseil
- 2.4. Dépôt du rapport du maire
- 2.5. Adoption règlement 373-2019 Tarification services municipaux
- 2.6. Appel d'offre 2019-08 camionnette: résultats

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

- 3.1. Rapport urbanisme
- 3.2. Cautionnement ADESO
- 3.3. 322 rue Langevin

4. Travaux publics

- 4.1. Contremaître des travaux publics
- 4.2. Journalier

5. Sécurité publique et incendie

- 5.1. Rapport d'intervention mai 2019

6. Loisir, organismes et activités culturelles

- 6.1. Commandites (Fête de la pêche, St-Jean-Baptiste)
- 6.2. Coordonnateur des loisirs
- 6.3. OMH
- 6.4. Nouveaux Horizons pour aînés 2019-2020

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

9.1. Lecture de la correspondance

9.2. Rapport des organismes

9.3. Rapport mairesse

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 98-06-2019

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019

Résolution 99-06-2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 100-06-2019

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de mai 2019 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 136 321.66\$.

Adoptée

2.3 Table conseil

Résolution 101-06-2019

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder un contrat à ASPEC pour la confection d'une nouvelle table de conseil au montant de 3 637.50\$ avant taxes.

Adoptée

2.4 Dépôt du rapport du maire

Résolution 102-06-2019

ATTENDU QUE selon l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et rapport du vérificateur externe;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le Rapport du maire sur la situation financière au 31 décembre 2018 de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, soit approuvé et distribué à chaque adresse civique de la municipalité.

Adoptée

2.5 Adoption règlement 373-2019 Tarification services municipaux

Résolution 103-06-2019

ATTENDU QU'un avis de motion, une présentation et un dépôt du présent règlement ont dûment été donnés lors de la séance de ce conseil tenue le 6 mai 2019;

ATTENDU QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice générale et secrétaire-trésorière en ayant précisé l'objet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le règlement #373-2019 : Tarification des services municipaux soit adopté.

Adoptée

2.6 Appel d'offre 2019-08 camionnette: résultats

Résolution 104-06-2019

CONSIDÉRANT qu'au cours du mois de mai la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a demandé des soumissions auprès de trois soumissionnaires pour l'achat d'une camionnette;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu trois soumissions, soit :

Appalaches Ste-Justine	39 949.21\$
Beauce Auto Ford Lincoln	39 745.71\$
Cliche Auto Ford	38 860.40\$

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne retienne la soumission de Cliche Auto Ford au prix soumis de 38 860.40\$ incluant les taxes;

D'affecter ce montant du surplus accumulé au budget courant.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois de mai est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Cautionnement ADESO

Résolution 105-06-2019

CONSIDÉRANT QUE l'Association de Développement Économique de St-Odilon Inc désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 360 000\$, remboursable sur 15 ans;

CONSIDÉRANT QUE cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne se porte caution en faveur de l'Association de Développement Économique de St-Odilon d'un montant de 360 000\$ pour 15 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe 1;

QUE la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation;

D'autoriser Mme Denise Roy, mairesse, et Mme Dominique Giguère, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire à ce cautionnement.

Adoptée

3.3 322 rue Langevin

Résolution 106-06-2019

ATTENDU QUE des travaux d'excavation ont été faits par les résidents du 322 rue Langevin;

ATTENDU QUE des tuyaux de l'ancien réseau d'eau de la Municipalité ont été enlevés lors de ces travaux;

ATTENDU QUE les résidents demandent le remboursement de ces frais encourus;

ATTENDU QUE des vérifications ont été faites à savoir la responsabilité de la Municipalité et de ses assurances dans le dossier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE rembourser les frais payés par les résidents du 322 rue Langevin, soit 1 439.73\$

Adoptée

4. Travaux publics

4.1 Contremaître des travaux publics

Résolution 107-06-2019

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur des travaux publics est vacant;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne de se doter d'une nouvelle ressource qualifiée en ce domaine;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE confirmer l'embauche de Monsieur Yvan Lessard à titre de contremaître des travaux publics au sein de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne selon les modalités décrites dans le contrat de travail et la description des tâches;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail ainsi que tous les documents nécessaires.

Adoptée

4.2 Journalier

Résolution 108-06-2019

ATTENDU QU'une analyse des ressources humaines a été effectuée au cours du dernier mois;

ATTENDU QUE le manque de personnel journalier est relevé, autant aux travaux publics que pour l'entretien général des bâtiments et de l'OTJ;

ATTENDU QU'un nouveau poste doit être créé et qu'il répondra aux différents besoins cités lors de l'analyse ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE publier une offre d'emploi pour un journalier polyvalent au sein de la Municipalité.

Adoptée

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention mai 2019

Résolution 109-06-2019

Il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de mai 2019 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites (Fête de la pêche, St-Jean-Baptiste)

Résolution 110-06-2019

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'octroyer à l'OTJ de St-Odilon une commandite de 2 000\$ pour la fête de la pêche du 8 juin prochain et 1 000\$ pour la fête de la St-Jean.

Adoptée

6.2 Coordonnateur des loisirs

Résolution 111-06-2019

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur des loisirs est vacant;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne de se doter d'une nouvelle ressource qualifiée en ce domaine;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à publier une nouvelle offre d'emploi.

Adoptée

6.3 OMH

Résolution 112-06-2019

Il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter la fusion avec l'OMH de St-Joseph et des Etchemins.

Adoptée

6.4 Nouveaux Horizons pour aînés 2019-2020

Résolution 113-06-2019

ATTENDU QUE l'appel de proposition du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés est en cours;

ATTENDU QUE la Municipalité désire déposer un projet d'achat de triporteur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser Dominique Giguère, directrice générale à :

1- Déposer une demande au nom de la Municipalité pour l'achat d'un triporteur dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

2- À signer pour et au nom de la Municipalité cette demande de financement.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

1. Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

2. Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

3. Rapport mairesse

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 114-06-2019

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 20h52.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denise Roy,
Mairesse.

Dominique Giguère,
Directrice générale.